

Les autorités locales n'ont pas vu les chefs de l'armée prussienne avant leur arrivée à l'Hôtel-de-Ville.

Aucun représentant de la cité ne s'est rendu au camp prussien pour faire quelque pièce de proposition que ce soit, ni le samedi 3, ni le dimanche 4, ni le lundi 5, ni aucun autre jour.

Aucune somme n'a été votée pour être offerte aux Prussiens, ni 17 millions, ni 10, ni 5, ni même un million, pas plus avant que depuis l'occupation.

Les chefs militaires, après avoir eu l'intention de couvrir la ville et de la défendre, ont, le 5 au matin, sous leur responsabilité, donné l'ordre à toutes les troupes même aux gardes nationaux de se replier sur la route de Honneur. Ce dernier ordre relatif aux gardes nationaux sédentaires a même été donné sitôt qu'il n'a pu être connu à temps ni exécuté.

Se désageant des faits de détail, il reste ceci : Toute la petite armée réunie près de Rouen était partie ; la plupart des hommes jeunes et forts de la ville étaient déjà occupés par les troupes prussiennes.

Le samedi suivant, le service des billets de logement fut repris de nouveau à la mairie.

Pendant ces premiers jours d'occupation, les autorités prussiennes publièrent un certain nombre de publications. Ce fut d'abord une proclamation du général von Goeben, commandant du 8<sup>e</sup> corps d'armée, relative aux répressions que pouvaient entraîner les actes d'hostilité contre l'armée prussienne ; elle avait pour but de porter les armes de toutes sortes à l'Hôtel-de-Ville, et d'autres relatifs à diverses réquisitions.

Enfin on afficha une proclamation datée du quartier-général, à Rouen, le 8 décembre, et par laquelle le général Manteuffel chargeait M. Cramer, conseiller du roi de Prusse, des affaires de la préfecture dans le département de la Seine-Inférieure.

Depuis, M. le baron de Pinel a été nommé préfet de la Seine-Inférieure.

Enfin l'armée du général Manteuffel a été dirigée vers l'Est et remplacée à Rouen par l'armée du duc de Mecklembourg, venue des environs de Mans. Le duc lui-même est arrivé à Rouen le mercredi 23 janvier dernier.

Voici d'après l'*Unicors*, quelques indications sur nos prisonniers en Allemagne et le moyen de leur adresser des lettres :

A Dresde (Saxe), 1,760 prisonniers ; Königstein, 500 prisonniers ; Zittau, 200 prisonniers ; s'adresser au P. Cramer, Kaisers, Hôtel Dresden Neustadt (Saxe.)

A Leipzig, 500 prisonniers.

A Wittemberg, 5,000 prisonniers ; s'adresser au P. Max de Haza, aumônier catholique.

A Torgau, 9,000 prisonniers ; s'adresser à l'abbé Jacques, aumônier catholique français.

A Magdebourg, 22,000 prisonniers ; s'adresser au comte Euzenberg, aumônier catholique.

A Stettin, 20,000 prisonniers ; s'adresser aux P. Engler et de Treck.

A Küstrin, 1,000 prisonniers ; s'adresser au curé Felgenhauer.

A Staffe, 200 prisonniers ; s'adresser au curé Teille.

A Efurt, 11,000 prisonniers ; s'adresser au curé Trippé.

A Spandau, 5,000 prisonniers ; s'adresser au curé Handl.

A Neisse, 1,200 prisonniers ; s'adresser au P. Mübartz et à M. Robert Mitchell, président du comité des officiers français.

A Odenbourg, 1,260 prisonniers ; s'adresser au colonel Dampdz, commandant le dépôt.

A Adelheid, près Greiz, duché de Reuss, 1,200 prisonniers ; s'adresser à M. Rhiune, lieutenant.

A Berlin, 1,200 prisonniers ; s'adresser à M. Pachker, Alanfeust, 18, et au P. Cella, gr. thurmstrass, 38.

A Kosel ; s'adresser à l'abbé de la Marche.

A Glogau, 15,000 prisonniers ; s'adresser à M. le curé Sperlich et à M. Duval, président du comité des officiers français.

A Poen, 1,500 prisonniers ; s'adresser à M. Emile Westerwel, très-connu à Posen.

nicipal a pu se séparer après avoir passé dans cette journée par les plus rudes épreuves.

Nous avons dit que M. Desseaux s'était rendu ce matin au sein du conseil ; en se retirant, il s'était dirigé vers le Havre pour y continuer l'administration centrale du département. Plus tard, M. Peulevey, procureur général, et M. Letellier, procureur de la république, s'étaient également rendus près du conseil municipal.

Conformément aux décisions du chef militaire prussien, les troupes, au nombre de 8,000 hommes, prenaient, vers six heures du soir, possession de leurs logements.

Le quartier Cauchoise avait été réservé à la cavalerie. L'infanterie avait pris toute la ligne des quais et les rues adjacentes.

Une compagnie prenait possession d'une rue ; un sous-officier visitait chaque maison, marquant à la craie le nombre d'hommes qu'il entendait imposer, et ceux-ci entraient dans leurs logements.

A ce moment, la circulation était rétablie sur les ponts et tous les postes étaient déjà occupés par les troupes prussiennes.

Le samedi suivant, le service des billets de logement fut repris de nouveau à la mairie.

Pendant ces premiers jours d'occupation, les autorités prussiennes publièrent un certain nombre de publications. Ce fut d'abord une proclamation du général von Goeben, commandant du 8<sup>e</sup> corps d'armée, relative aux répressions que pouvaient entraîner les actes d'hostilité contre l'armée prussienne ; elle avait pour but de porter les armes de toutes sortes à l'Hôtel-de-Ville, et d'autres relatifs à diverses réquisitions.

Enfin on afficha une proclamation datée du quartier-général, à Rouen, le 8 décembre, et par laquelle le général Manteuffel chargeait M. Cramer, conseiller du roi de Prusse, des affaires de la préfecture dans le département de la Seine-Inférieure.

Depuis, M. le baron de Pinel a été nommé préfet de la Seine-Inférieure.

Enfin l'armée du général Manteuffel a été dirigée vers l'Est et remplacée à Rouen par l'armée du duc de Mecklembourg, venue des environs de Mans. Le duc lui-même est arrivé à Rouen le mercredi 23 janvier dernier.

Voici d'après l'*Unicors*, quelques indications sur nos prisonniers en Allemagne et le moyen de leur adresser des lettres :

A Dresde (Saxe), 1,760 prisonniers ; Königstein, 500 prisonniers ; Zittau, 200 prisonniers ; s'adresser au P. Cramer, Kaisers, Hôtel Dresden Neustadt (Saxe.)

A Leipzig, 500 prisonniers.

A Wittemberg, 5,000 prisonniers ; s'adresser au P. Max de Haza, aumônier catholique.

A Torgau, 9,000 prisonniers ; s'adresser à l'abbé Jacques, aumônier catholique français.

A Magdebourg, 22,000 prisonniers ; s'adresser au comte Euzenberg, aumônier catholique.

A Stettin, 20,000 prisonniers ; s'adresser aux P. Engler et de Treck.

A Küstrin, 1,000 prisonniers ; s'adresser au curé Felgenhauer.

A Staffe, 200 prisonniers ; s'adresser au curé Teille.

A Efurt, 11,000 prisonniers ; s'adresser au curé Trippé.

A Spandau, 5,000 prisonniers ; s'adresser au curé Handl.

A Neisse, 1,200 prisonniers ; s'adresser au P. Mübartz et à M. Robert Mitchell, président du comité des officiers français.

A Odenbourg, 1,260 prisonniers ; s'adresser au colonel Dampdz, commandant le dépôt.

A Adelheid, près Greiz, duché de Reuss, 1,200 prisonniers ; s'adresser à M. Rhiune, lieutenant.

A Berlin, 1,200 prisonniers ; s'adresser à M. Pachker, Alanfeust, 18, et au P. Cella, gr. thurmstrass, 38.

A Kosel ; s'adresser à l'abbé de la Marche.

A Glogau, 15,000 prisonniers ; s'adresser à M. le curé Sperlich et à M. Duval, président du comité des officiers français.

A Poen, 1,500 prisonniers ; s'adresser à M. Emile Westerwel, très-connu à Posen.

A Stettin, 20,000 prisonniers ; s'adresser aux P. Engler et de Treck.

A Küstrin, 1,000 prisonniers ; s'adresser au curé Felgenhauer.

A Staffe, 200 prisonniers ; s'adresser au curé Teille.

A Efurt, 11,000 prisonniers ; s'adresser au curé Trippé.

A Spandau, 5,000 prisonniers ; s'adresser au curé Handl.

A Neisse, 1,200 prisonniers ; s'adresser au P. Mübartz et à M. Robert Mitchell, président du comité des officiers français.

A Odenbourg, 1,260 prisonniers ; s'adresser au colonel Dampdz, commandant le dépôt.

A Adelheid, près Greiz, duché de Reuss, 1,200 prisonniers ; s'adresser à M. Rhiune, lieutenant.

A Berlin, 1,200 prisonniers ; s'adresser à M. Pachker, Alanfeust, 18, et au P. Cella, gr. thurmstrass, 38.

A Kosel ; s'adresser à l'abbé de la Marche.

A Glogau, 15,000 prisonniers ; s'adresser à M. le curé Sperlich et à M. Duval, président du comité des officiers français.

A Poen, 1,500 prisonniers ; s'adresser à M. Emile Westerwel, très-connu à Posen.

A Stettin, 20,000 prisonniers ; s'adresser aux P. Engler et de Treck.

A Küstrin, 1,000 prisonniers ; s'adresser au curé Felgenhauer.

A Staffe, 200 prisonniers ; s'adresser au curé Teille.

A Efurt, 11,000 prisonniers ; s'adresser au curé Trippé.

A Spandau, 5,000 prisonniers ; s'adresser au curé Handl.

A Neisse, 1,200 prisonniers ; s'adresser au P. Mübartz et à M. Robert Mitchell, président du comité des officiers français.

A Odenbourg, 1,260 prisonniers ; s'adresser au colonel Dampdz, commandant le dépôt.

A Adelheid, près Greiz, duché de Reuss, 1,200 prisonniers ; s'adresser à M. Rhiune, lieutenant.

qui est la loi fondamentale du commerce ;

Qu'il y a lieu d'espérer que le délai d'un mois est suffisant pour permettre le libre rétablissement des relations commerciales ;

Qu'il est donc juste de proroger encore d'un mois les délais impartis par les lois et décrets sus-visés, sauf à édicter plus tard les dispositions nécessaires pour concilier les prescriptions de la loi commerciale avec les difficultés que présente la liquidation de la situation anormale créée par les événements.

Article 1<sup>er</sup>. — Les délais dans lesquels doivent être faits les protêts et tous actes conservant les recours aux termes de la loi et des décrets sus-visés sont prorogés d'un mois à partir du 13 février présent mois.

Art. 2. — Les intérêts continueront à courir du jour de l'échéance.

Art. 3. — Il n'est point dérogé aux autres dispositions de la loi du 13 août 1870.

Art. 4. — Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Art. 5. — Toutes les dispositions aux présentes contenues dans d'autres décrets sont et demeurent annulées.

Paris, le 9 février 1871.

Général TROCHU, Jules FAVRE, Jules FRAÿ, Ernest PICARD.

#### Liste des coopérateurs aux fournaux économiques

##### 2<sup>e</sup> Souscription de 3 mois.

MM.	par mois
Isaac Holden fils	1,500
Pierre Catteau	500
Aillart-Rousseau	100
Bossut Henri	50
Bossut-Delaoutre	50
Bouvy et Ce	25
Boissières Achille	25
Bodin Edouard	50
Bayart-Bayart	50
Bayart frères	50
Barrois L.	30
Binet A.	50
Barbotin Louis	20
Bulteau Alexandre	50
Bonnet Jean	100
Bettevieux fils	25
Bossut-Grimonprez	100
Credit Industriel	100
Cottigny Henri	50
Cavrois-Grimonprez Vve	50
Catteau Adolphe	75
Cateaux-Leplat	50
Clarisse frères	20
Cordonnier Louis	100
Credit Agricole	50
Castel frères et sœurs	25
Cavrois-Mathieu	50
Duthoit François	100
Duthoit (notaire)	50
Duhamel Fidèle	25
Dubar Charles	50
Droulers Auguste	50
Destombes	50
Droulers-Prouvoit	50
Devariez Aimé	30
Descat Constantin	100
Delfosse frères	25
Delaître Henri père et fils	300
Delaoutre A.	50
Descamps-Desrousseaux	20
Dervaux Louis	20
Daudet Charles	20
Duhamel-Houze	20
Delrué-Dazin veuve J.	50
Duthoit Désiré	25
Desrousseaux J.-B.	25
Dewittes A. et Ce.	20
Déréngecourt J.	30
Dazin-Bédard veuve	50
Delaître-Desbonnets	50
Duchange	50
Dubar Henry	55
Delaunoy-Destombes	100
Desrousseaux Richard	50
Eloy-Desbouvries veuve	25
Ferraille G.	15
Ferlié-Lecomte	50
Fanck Spies et Ce	50
Florin Léopold et Léon	50
Florin Joseph	30
Florin Auguste	50
Grimonprez-Delaoutre	50
Grisy-Salomon et Abaye	50
Galpin E.	25
Grimonprez-Bossut veuve	20
Heydrick-Dormeuil	50
Jouville-Sapin frères	50
Lesstienne frères	50
Lagache Juliana	100
Lespagnol veuve	30
Lauvain	50
Lamy J. et Ce	20
Lagache Julien fils	50
Lefebvre Norbert	50
Mette-Motte	50
Morel A. et Ce	100
Mazure-Mazure	30
Martel-Delespierre	25
Mimerel et fils	100
Niel Léon	50
Pennel J.-B.	25
Pailaus Laurent	20
Parent Pierre fils	50
Pollet César	50
Piat César	20
Piat Alexandre	50
Ramsden-Mathon	50
Roussel-Dazin	50
Réquillart Guignot et Bellon	100
Réquillart-Florin	50
Richard-Paulin	20
Réquillart Emile	50
Roussel François	100
Réquillart Scrépel	50
Scrépel Louage	50
Douty E.	20
Skene Devallée	75
Scrépel César	100
Scrépel Roussel et fils	100
Tiberghien Duriez et Cie	100
Toulemonde Destombes	100
Talon A.	30
Voreux Louis	50

Vinchon A.	100
Voituriez J.	10
Vanoutrive Félix	20
Wattel-Roussel frères	50
Wattel-Defrenne	50
Wattine Julien	40
Wattine-Rebeillé	100
Wibaux-Henry	20
Wenz-Gosset	50
Wattine-Meurisse	25
Wibaux-Motte	50
Wattine-Bossut fils	100
Wattine Henry	100
Anonyme	100
Ernoult Bayart frère	100
Dupire Paul	15
Eloy Toulemonde	25
Ernoult et Palates	25
Ferrier Edouard	50
Mathon Henry	50
<b>Total</b>	<b>8415</b>

	Par les trois mois
MM. Bossut et fils	100
Dubar Gliget-Ve	50
Lepoutre Parent	100
Lefebvre Louis	300
S Crépeï père Louis	100
Achille Oudar	100
Capron	300
<b>Total</b>	<b>4050</b>

L'administration des fournaux prévient le public, quelle tient à la disposition des personnes qui n'ont pas souscrit à la présente liste, des bons, qui seront vendus au fourneau central, Quai de la caserne à raison de 0,25 c. pour la portion de viande et 0,10 c. pour la portion de bouillon ou légumes.

VALENCIENNES. — Fête de bienfaisance des sociétés belges au profit des blessés de l'armée du Nord.

C'est avec le plus vif plaisir et le cœur ému de reconnaissance que nous traçons ces quelques lignes de compte-rendu de la fête de bienfaisance organisée dimanche à Valenciennes par différentes sociétés belges au profit de nos soldats blessés.

Ainsi que nous le disions dans un dernier numéro, écrit *l'Impartial*, plusieurs sociétés musicales du Hainaut se sont entendues pour donner un concert. Cette œuvre philanthropique et de bon voisinage a obtenu un succès aussi complet que possible et les résultats ont dépassé toutes les prévisions.

Honneur à nos excellents voisins dont on ne saurait trop louer le dévouement fraternel et le noble desintéressement, merci aussi pour nos blessés.

Vers deux heures, un piquet d'honneur composé de sapeurs-pompiers, canonniers sédentaires et gardes nationaux, musique en tête, attendait nos voisins à la station du chemin de fer où la réception a eu lieu par MM. les membres de la Société Valenciennoise de secours aux blessés, MM. les membres de la société philharmonique, les différentes sociétés chorales et une députation de la société de s. Incas.

Après avoir parcouru un quartier de la ville, où les vins d'honneur ont été offerts aux sociétés belges par la commission municipale provisoire, Son président, M. Dufont a prononcé d'une voix émue une touchante allocution à laquelle a répondu M. Bokstaelt avocat à Mons.

Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permet pas de reproduire les deux discours.

De 3 à 5 heures, les Sociétés belges ont fait entendre sur une estrade élevée sur la Place d'Armes, différents morceaux qui ont été très-goutés et très-applaudis par la foule que cette charmante fête avait attirée.

A 5 heures un banquet, offert par la Société Philharmonique, réunissait MM. les présidents des Sociétés musicales et un certain nombre d'invités.

A 7 heures notre salle de spectacle était comble et le concert a commencé au milieu des témoignages de la plus vive sympathie. Les différents morceaux du programme parfaitement rendus, ont soulevé des tonnerres d'applaudissements et les deux chants patriotiques la *Marseillaise* et la *Branlebourgeoise*, exécutés et chantés par la salle entière, ont excité un enthousiasme indescriptible.

Pendant la soirée des jeunes personnes de Mons ont eu la généreuse pensée de parcourir la salle en faisant une quête pour nos malheureux compatriotes. On comprend que la collecte a dû être fructueuse ; comment résister à de si gracieuses sollicitations.

D'après ce qu'on nous rapporte, le produit de cette journée, s'est élevé à la somme de 4,740 fr. 15 c. environ. savoir :

Somme recueillie par les quêteurs en ville,	fr. 2.740 04
Somme recueillie pendant le concert,	509 05
Produit de la salle,	1.491 06
<b>Total,</b>	<b>fr. 4.740 15</b>

#### Association de l'Industrie et du Commerce de Roubaix.

M. Albert Thomas, secrétaire adjoint de la chambre syndicale, a l'honneur de prévenir M. les membres de l'association qu'à partir du 15 courant son domicile est transféré rue d'Inkermann, n° 160.

La convention qui règle l'armistice ne contenant aucune disposition contraire, les Receveurs des postes sont autorisés à délivrer aux personnes qui l'exigeront des mandats d'argent à destination de Paris, mais l'envoi ne pouvant être fait que par lettres ouvertes et par l'intermédiaire de l'autorité militaire prussienne, l'Administration française ne saurait garantir au public la transmission régulière de ces mandats et décline formellement toute responsabilité relativement à leur paiement.

Le Directeur des Postes du Nord par intérim, TIQUELLE.

## Dernières nouvelles

### Épêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 13 février

Bordeaux 15 février, soir.

L'Assemblée a continué la validation des élections.

En levant la séance, le président annonce que la Chambre constituera demain, la délégation du gouvernement à laquelle incombera la mission de négocier au nom de l'Assemblée et du pays ; soit, a paix, si elle est acceptable ; soit la guerre si la continuation de la lutte est nécessaire. (Grand enthousiasme.)

Bordeaux, 15 février.

MM. Victor Hugo, Louis Blanc, Quinet, Floquet, Clemenceau, Talain, Russon sont arrivés.

D'autres candidats ont été désignés pour vice-présidents de l'Assemblée. M. Napoléon Daru, Victor Lefranc, Audron de Kerdel, Léon de Malleville, Martel, Chanzy, Paladine assistaient à la séance d'hier.

Paris, 15 février.

Le Journal officiel donne les résultats des élections de Paris :

MM. Blanc, 216,000 voix.
Hugo, 214,000.
Garibaldi, 200,000.
Quinet, 199,000.
Gambetta, 191,000.
Rocheport, 163,000.
Saisset, 154,000.
Schoelcher, 149,000.
Pyat, 141,000.
Martin, 139,000.
Pothuan, 138,000.
Lorkroy, 134,000.
Gambon 129,000.
Dorian, 128,000.
Raric, 126,000.
Malor, 127,000.
Brisson, 115,000.
Thiers, 102,000.
Sauvage, 102,000.
Bernard, 102,000.
Dufraigne, 101,000.
Greppo, 101,000.
Langlois, 95,000.
Fribault, 95,000.
Clemenceau, 95,000.
Vachrot, 94,000.
Brunet, 93,000.
Fouquet,